

Service instructeur

DECS - service collèges, appui et ressources

Service consulté

CONVENTIONS RELATIVES À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Résumé : Suite au désengagement partiel de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) en matière de restauration scolaire avec certains collèges, un nouveau partenariat a été négocié et de nouvelles conventions ont été élaborées.

Dans ce rapport, il vous est proposé d'approuver et d'autoriser le Président à signer :

- 4 conventions tripartites relatives à la restauration scolaire avec m2A et les collèges François Villon, Jean Macé, Bourtzwiller à MULHOUSE et Capitaine Dreyfus à RIXHEIM respectivement ;
- 2 conventions tripartites de télérestauration avec les collèges François Villon de MULHOUSE et d'une part Faesch de THANN et d'autre part Jules Verne d'ILLZACH.

La 8ème Commission, réunie le 7 juillet 2017, a donné un avis favorable au présent rapport.

Parmi les 57 collèges du Département, 44 sont dotés d'une demi-pension et 7 produisent des repas pour Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) (Bourtzwiller, Villon, Macé à MULHOUSE, HABSHEIM, RIXHEIM, J. Curie à WITTENHEIM et Ch. Péguy à WITTELSHEIM) soit en télérestauration au profit de périscolaires, soit en accueil d'élèves, voire les deux.

Dans 4 de ces collèges, m2A met à disposition du personnel pour aider à la confection des repas, au service et au nettoyage.

Le partenariat est formalisé au travers d'une convention signée entre l'établissement prestataire et m2A, le Département n'intervenant pas. Cet accord valable pour une année scolaire précise la qualité du repas attendue (% d'utilisation de produits bio notamment), le tarif ainsi que la mise à disposition de personnel.

M2A a informé le Département fin 2016 qu'elle souhaitait revoir le partenariat mis en place avec les 4 collèges bénéficiant d'une mise à disposition de personnel (Villon, Jean Macé, Bourtzwiller, RIXHEIM) au niveau :

- du volume de repas : arrêt total des repas télérestaurés ;
- de la tarification, jugée illisible et inéquitable ;
- des modalités de mise à disposition de personnel ;

à compter de la rentrée de septembre 2017.

Pour information, l'arrêt de la télérestauration pour m2A représente une diminution de près de 900 repas par jour sur les 4 collèges concernés, soit près de 50 % des repas produits quotidiennement.

Suite à ce désengagement de m2A, des négociations ont été menées à compter de début 2017 en présence de M. Pierre VOGT et Mme Josiane MEHLEN-VETTER concernant les tarifs et les modalités d'accueil des élèves m2A continuant à fréquenter la demi-pension de ces 4 collèges ainsi que les modalités de mise à disposition de personnel par m2A.

Un accord a finalement été trouvé courant juin 2017 ; il a ainsi été convenu :

En matière de tarifs : les repas seront facturés 4 € dans les 4 collèges pour les élèves m2A qui continueront à y être accueillis (le détail des tarifs antérieurs, ainsi que l'évolution du nombre de repas, figurent en annexe) ;

En matière de mise à disposition de personnel : m2A continuera à mettre à disposition une personne à plein temps au collège de RIXHEIM pour la préparation des repas, plonge et nettoyage et une personne à temps partiel dans chaque autre collège pour la plonge et le nettoyage.

Ces nouvelles dispositions nécessitent, du côté du Département, de faire des ajustements en matière de personnel et de Fonds Départemental pour la rémunération du personnel de restauration et d'internat (FDRPRI) :

En matière de personnel : un agent supplémentaire à temps partiel va être affecté dans les demi-pensions des collèges Villon et Bourtzwiller, pris en charge par le Département ;

En matière de FDRPRI : les collèges reversent au Département une contribution de 22.5 % des recettes de la demi-pension au titre de la rémunération du personnel de restauration et d'internat ; il sera proposé, dans le cadre du rapport relatif aux dotations 2018 des collèges qui sera soumis à la Séance Plénière d'octobre 2017, de diminuer cette contribution à 12 % seulement sur les recettes issues des élèves m2A, afin de permettre aux collèges d'équilibrer leur budget annexe hébergement-restauration, qui, sans cette disposition, serait déficitaire.

Il a également été convenu de mettre en place des conventions tripartites (jointes en annexe) entre le Département, m2A et chaque collège concerné, qui entreront en vigueur à partir de la rentrée de septembre 2017, pour une durée d'une année, reconductible une fois.

Par ailleurs, au vu de ce contexte, une réorganisation de la télérestauration entre collèges a également été initiée : jusqu'à présent, le collège Jules Verne à Illzach était télérestauré par le collège Saint Exupéry à Mulhouse. Or, le collège Saint Exupéry atteint actuellement sa limite de capacité de production. Aussi, afin de le décharger et compenser les repas perdus par le collège François Villon, il est prévu que ce soit le collège François Villon qui télérestaurera le collège Illzach Jules Verne à compter de la rentrée 2017. Une convention tripartite (jointe en annexe) entre le Département et les deux collèges concernés a été élaborée.

Enfin, le collège François Villon télérestaure actuellement le collège Thann Faesch et une convention de télérestauration a été signée entre les 2 établissements. Il est proposé d'adopter une convention de télérestauration similaire à la précédente concernant les collèges François Villon et Thann Faesch (jointe en annexe).

En conclusion, il est proposé :

- d'approuver les conventions de partenariat entre le Département, m2A et les collèges François Villon, Jean Macé et Bourtzwiller à MULHOUSE et Capitaine Dreyfus à RIXHEIM respectivement et de m'autoriser à les signer ;
- d'approuver les conventions de télérestauration entre le Département, le collège François Villon et les collèges Illzach Jules Verne et Thann Faesch respectivement et de m'autoriser à les signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Brigitte KLINKERT